

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2012001

Signataire : CS/RH

OBJET :Envoi d'une délégation aux 3èmes Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne à Hébron (23-24 janvier 2012)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois modifiées n° 92-125 du 6 février 1992 et n° 95-115 du 4 février 1995 relatives à la coopération et au développement international,

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine signé le 27 novembre 1997,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers, membre de Cités-Unies France (CUF), de participer aux 3èmes assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne à Hébron en janvier 2012, notamment afin d'élargir sa coopération avec Beit Jala,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la participation d'une délégation de la ville d'Aubervilliers aux 3^{ème} Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne à Hébron qui est composée de :

- Mme Christine RATZEL-TOGO, Maire-Adjointe en charge de la Coopération décentralisée,
- M. Carlos SEMEDO, directeur de la Direction de la vie associative et des relations internationales,

DIT que Mme Christine RATZEL-TOGO part du 21 au 25 janvier 2012, suivant le programme organisé par Cités-Unis France et le Réseau Coopération Décentralisée pour la Palestine et que M. Carlos SEMEDO part du 22 au 29 janvier 2012. Il prolonge sa mission afin de travailler sur les projets d'échange entre la Ville d'Aubervilliers et Beit Jala (ville de Palestine jumelée avec Aubervilliers).

DIT que les frais de voyage de la délégation seront pris en charge par la ville d'Aubervilliers.

La dépense pour le fonctionnaire de la ville sera inscrite au budget communal 2012 à l'imputation 002/6256/048. La dépense pour l'élue sera inscrite dans le budget 2012 et imputée sur la ligne 602/6532/021.

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

